



Edito

N°104 FEVRIER 2020

Avis de grand froid sur la carte scolaire !

Pour l'académie de Strasbourg, 0 poste !

Pour calculer l'impact réel de la carte scolaire il ne faut pas tenir uniquement compte de la croissance démographique, comme le fait la communication ministérielle. Il faut aussi prendre en considération les engagements gouvernementaux : dédoublement des grandes sections de maternelle de l'éducation prioritaire et limitation à 24 élèves de toutes les classes de GS, CP et CE1. Cela représente environ 10 000 postes sur 3 ans. Or, la chute démographique dans le premier degré libère environ 1600 postes. Avec les 440 créations de postes annoncées, on arrive à seulement 2000 postes disponibles pour toute la France pour assurer les promesses présidentielles en 2020.

Dès la rentrée 2020 le ministre va donc se trouver face à ses politiques contradictoires.

Comment assurer les remplacements alors qu'il va falloir piocher dans les moyens pour mettre en place dédoublement, et effectifs à 24 des GS ? Chaque jour de nombreuses classes se retrouvent sans enseignant dans le Haut-Rhin et les élèves doivent être répartis dans les autres classes ! Et comment prévoir une augmentation des décharges des directeurs quand il n'y a pas assez de remplaçants ?

Pour rappel, on assiste à un effondrement des créations de postes depuis l'arrivée de M. Blanquer rue de Grenelle. En 2017, le gouvernement précédent avait créé 4211 postes. En 2018 il y a eu 3680 postes d'ouverts. En 2019, 2325. En 2020 on passe à 440 pour tout le pays et 0 pour notre académie !

La priorité au primaire est donc toute relative... Si la Rectrice veut tenir un certain nombre d'engagements ministériels, ce sont donc tous les autres maillons de la chaîne éducative qui vont trinquer dans le Haut-Rhin : Rased, moyens de remplacement, effectifs par classe...

Quant aux ouvertures et fermetures de classes, il faudra attendre fin mars, début avril 2020 la tenue du Comité Technique Spécial Départemental. Elections municipales obligent, le gouvernement préfère retarder une communication qui risque d'être négative... Au mépris du bien-être des personnels informés bien tardivement d'éventuelles fermetures de leur classe qui impacteront lourdement leurs conditions de travail.



SNUipp

SYNDICAT
NATIONAL
UNITAIRE

des Instituteurs
Professeurs des écoles
et PEGC du Haut-Rhin
19 Bd Wallach
68100 MULHOUSE
Tél : 03 89 54 92 58
06 86 31 37 42



FSU
Fédération
Syndicale
Unitaire

Couleurs d'Ecole
Prix 1 Euro — Trimestriel
Directeur de publication :
Mariane Brosse-Heimburger
N° CPPAP : 1120 S 07575
ISSN : 1254-3594
Dépôt légal 4ème tri. 2019
Février 2020
25ème année de publication
Imprimé par
Imprimerie Centrale
Mulhouse

ACHTUNG !

Si vous souhaitez ne pas figurer sur des listes publiées par le SNUipp-FSU, adressez nous un mail dans ce sens (précisez vos noms et adresses)

(Partie bilingue du journal!)

Sommaire

1. Edito
2. Retraites...
3. La FSU, c'est quoi ?
4. Loi de transformation de la fonction publique...
5. Pense pas bête
6. et 7. Des stages...des vrais
8. Le bonheur d'enseigner...

En encart dans ce numéro :
un bulletin d'adhésion



Je me syndique en ligne

RETRAITES

Des premiers bougés très insuffisants

Malgré une mobilisation massive d'un mois et demi et l'opposition, trop souvent silencieuse, des 2/3 des français, le gouvernement maintient son projet de loi. Toutefois, en deux temps, le 11 décembre puis le 9 janvier, quelques concessions ont été faites.

Les premiers bougés au fur et à mesure des mobilisations

- Le report de l'entrée dans la réforme de la génération 1963 à la génération 1975.
- Des concessions, insuffisantes, pour certaines catégories SNCF, RATP, pour certains fonctionnaires "en uniforme" (en lien avec la dangerosité de leur métier).
- Le maintien des droits familiaux acquis avant le 1^{er} janvier 2025 mais fractionnés proportionnellement à la durée d'assurance effectuée.
- Prise en compte de certaines périodes de congé parental mais sur la base de 60% du SMIC contre aujourd'hui la base du salaire complet et sous condition de ressources (moins bien que l'allocation vieillesse des parents au foyer)
- En réponse à la mobilisation des enseignant-es, l'article 1 de la loi prévoit « des mécanismes permettant de garantir aux personnels enseignants une revalorisation de leur rémunération pour leur assurer le versement d'une retraite d'un montant équivalent à celle perçue par les fonctionnaires appartenant à des corps comparables de la FPE ». Article 1 d'ailleurs largement contesté par le Conseil d'Etat.
- La suppression "provisoire" de l'application progressive de l'âge d'équilibre (ou âge pivot) de 2022 à 2027 qui concerne les générations 1960-1965, et la création de la conférence de financement.
- La réouverture du dialogue social sur la pénibilité dans le cadre des accords de branche (mais sans revenir sur les critères de pénibilité remis en cause en 2017).

Ces concessions minimales ne doivent pas faire oublier que l'idéologie et l'objectif du projet restent les mêmes : restreindre les dépenses pour pensions de retraite à 14% du PIB quel que soit le nombre de retraités.

Le SNUipp-FSU continue de s'y opposer d'autant plus que certaines concessions sont des leurres.

Ainsi l'âge pivot a toutes les chances de revenir au printemps par ordonnance et cet âge d'équilibre est maintenu après 2027, et pourra «être adapté pour refléter la diversité des carrières professionnelles». Avec à l'horizon 2037, un passage à 65 ans...

Et que dire des avancées possibles sur la pénibilité quand notre fringant président déclare au mépris complet de la réalité professionnelle de millions de concitoyens "Moi j'adore pas le mot de pénibilité, parce que ça donne le sentiment que le travail serait pénible".

Exiger une retraite décente à un âge acceptable et des conditions de travail améliorées ? Qu'ils sont douille, ces syndicats non réformistes !!!



Du côté des retraités...

ÇA CRAQUE !

« Le niveau de vie des retraités ne doit pas être dégradé, il doit être le même et continuer à progresser ».

Devinez qui a dit ça ? C'est le président de la République à Rodez le 3 octobre 2019 !

Pourtant toutes les décisions qui ont fait suite vont à l'encontre de ce discours qui se voulait rassurant. Le pouvoir d'achat des retraité.e.s est en recul, le niveau de vie est en berne, même si le gouvernement ne se risque pas au gel complet des retraites au cours de cette année d'élections municipales.

La casse de la Sécurité Sociale est « en marche ». De nombreux retraité.e.s (et beaucoup d'autres) souffrent de la crise sanitaire appelée à s'amplifier si les mouvements des personnels de santé (soutenus par l'opinion) ne sont pas entendus. Impactés aussi les retraités, et l'ensemble de la population, par le démantèlement des services publics acté par les premières applications de la loi Fonction Publique votée cet été.

Cependant l'inquiétude grandit dans les rangs de la majorité. Le président et son gouvernement peinent de plus en plus à convaincre du bien-fondé de la réforme des retraites. La porte-parole, Sibeth Ndiaye, allant jusqu'à estimer, le 24 janvier sur BFMTV, que « si 61% des français sont contre la réforme c'est qu'il y a beaucoup de manifestations et que ça traduit de la lassitude » Et voilà comment faire passer l'effet, qu'est le mouvement social, pour la cause, qu'est l'opposition à l'instauration du régime universel de retraite.

Davantage d'équité et plus de justice ? Ces slogans sont si peu crédibles que le gouvernement a concédé quelques compromis, preuve que les spécificités qui existent sont pour la plupart justifiées et incontournables.

Une seule certitude, l'obsession de bloquer la part du PIB destinée au financement des retraites malgré l'augmentation du nombre de retraité.e.s. Le président a même demandé au COR de revoir sa copie du mois de juin dernier afin de pouvoir justifier une nouvelle régression avant 2025.

Si les libéraux sont à la peine, c'est que passent par là les mouvements sociaux dont font partie les personnes déjà à la retraite. Les initiatives du « groupe des neuf » pèsent. Comme les mobilisations du mois de décembre, elles montrent que la justice sociale réclame une amélioration du système et non sa démolition !

Aux côtés des organisations syndicales contestataires nous continuerons de nous faire entendre.

**Pour la section Fédérale des Retraités de la FSU
J.J. UMHAUER**

La FSU, c'est quoi ?

A l'origine, la FSU est une fédération syndicale constituée de syndicats nationaux généraux, de secteurs ou de métiers relevant du champ de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, de la Recherche, de la Culture et de la Justice.

Aujourd'hui, elle est présente dans la fonction publique de l'Etat et la fonction publique territoriale. Elle compte 165 000 adhérents.

La première fédération syndicale de l'éducation



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN



Fédération Syndicale Unitaire

La FSU a pour objectif de défendre des valeurs fondamentales :

Elle permet l'étude et la défense des droits et des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités.

Elle défend et promeut les valeurs de démocratie, de laïcité dans tous leurs aspects et toutes leurs dimensions, de justice, d'égalité, de liberté et de solidarité.

La FSU porte un syndicalisme unitaire, démocratique, indépendant, et pluraliste

Elle cherche à réaliser l'unité syndicale chaque fois que c'est nécessaire et possible. Elle travaille en partenariat avec le mouvement associatif et social.

Elle œuvre en faveur de choix éducatifs, économiques et sociaux de justice, d'égalité, de solidarité, de laïcité et de démocratie. Elle contribue à la défense et à la promotion des droits de l'homme et à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Elle travaille à la prise en compte des questions majeures de société, à la transition écologique, à la révolution technologique et numérique.

Elle revendique l'extension des droits syndicaux et sociaux.

MAL PAYÉ-E
MÉPRISÉ-E
PRÉCARISÉ-E
ASSEZ !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

La FSU œuvre :

- à la défense et l'amélioration des métiers ;
 - à une politique ambitieuse des salaires, des pensions, de l'emploi et des conditions de travail ;
 - à la préservation des libertés individuelles et collectives en France et dans le monde, pour les droits et libertés, les droits de l'Homme, la paix et le désarmement, contre les exclusions, le racisme, la xénophobie, le sexisme et les discriminations de toute nature ;
 - à une réelle politique sociale, garantissant une protection sociale de haut niveau pour tous.
- Elle s'oppose à la précarité et exige la titularisation des agents contractuels.

Lors de son 9^e congrès national à Clermont-Ferrand, le 13 décembre 2019, la FSU a élu un nouveau secrétaire général, **Benoit TESTE**, en remplacement de Bernadette GROISON.



Loi de transformation de la fonction publique : des conséquences lourdes et immédiates

La loi n°2019-828 dite de « transformation de la Fonction publique » promulguée le 6 août 2019 a fait voler en éclats une série de dispositions statutaires qui organisaient les garanties collectives. Elle aura des conséquences concrètes dévastatrices pour les personnels.

Conséquences sur le dialogue social et les instances de représentation des personnels

- 1^{er} janvier 2020 : suppression des CAPD sur les questions relatives aux mutations (mouvement inter et intra-départemental, demandes de détachement, réintégrations). Les mouvements intra et inter départementaux seront organisés selon un tableau et un barème de mutation à discrétion du MEN. Un barème rendu public n'aura qu'une valeur indicative pour le classement des demandes. La loi prévoit maintenant qu'une durée minimale d'affectation peut être fixée avant de pouvoir muter.

- 1^{er} janvier 2021 : suppression des CAP sur les questions de carrière (avancement, promotion hors-classe, classe exceptionnelle, liste d'aptitude...). L'établissement des listes d'aptitude ou des tableaux d'avancement devra simplement tenir compte de lignes directrices de gestion (LDG).

- 1^{er} janvier 2021 : les CAP ne sont plus organisées que pour statuer sur les contestations et recours des personnels.

- 2022 : création des CSA (Comité Social administratif) qui naissent de la fusion des comités techniques et des Chsct (pourtant de plus en plus fortement saisis et que le ministère s'empresse de supprimer).

Concrètement : plus aucun examen (ou vérification) individuel ou collectif préalable possible, plus aucun document transmis ni avant ni après les opérations permettant une vérification d'ensemble (et d'éventuelles corrections individuelles ou collectives) par les élu-es du personnel, seule garantie d'une équité et d'une transparence certaine.

Désormais, les circulaires départementales du mouvement seront rédigées en interne, sans les délégués du personnel! Seules les LDG seront discutées en instance académique, en CTA.

**LA FONCTION PUBLIQUE
EST NÉE POUR SERVIR,**

**CETTE LOI VA
LA DÉTRUIRE.**



**Comprendre
la mise en oeuvre de la loi**

Conséquences sur le statut, le recrutement et l'affectation

Désormais, dès lors que l'employeur public considère que la nature des fonctions et les besoins le justifient, le recours au contrat est autorisé.

Concrètement : la fin du statut de fonctionnaire est annoncée par cette possibilité de recours accru aux contractuels et par la possibilité de mettre fin « simplement » aux contrats de fonctionnaires. Sans oublier la possibilité de détachement d'office dans une entreprise privée.

Conséquences sur l'évaluation et les rémunérations

L'évaluation individuelle régulière en vue de déterminer les performances de chaque agent est inscrite dans la loi avec pour finalité de généraliser l'individualisation des parcours et des salaires au mérite.

Concrètement : le profilage des postes et l'évaluation individuelle avec impact direct sur les salaires sont généralisés et instaurés comme règle de gestion des personnels.

LDG : quesako ?

Ce sont les « lignes directrices de gestion ministérielles » relatives à la mobilité des personnels de l'Education Nationale, c'est-à-dire les priorités pour organiser le mouvement (handicap, rapprochement de conjoint...).

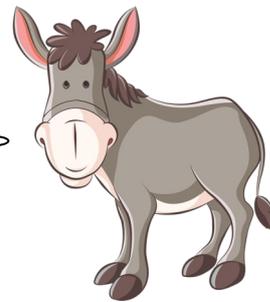
Ces LDG doivent s'appuyer sur un « rapport social unique » qui devra rassembler des données issues des CT et CHSCT (les rapports de situations comparées, des éléments chiffrés et sexués en matière de rémunération, des bases de données sociales...).

Les LDG sont pluriannuelles et mises en place sur 5 ans mais elles peuvent être revues entre temps si « des mises à jour sont nécessaires ». Les LDG ministérielles doivent ensuite être déclinées dans les académies.

Voici donc aussi la réalité du dialogue social modernisé...

Pense pas bête

à accrocher sur ton frigo



Un rendez-vous de carrière, de quoi s'agit-il ?

L'objectif des rendez-vous de carrière est de « reconnaître la valeur professionnelle ».

Au nombre de quatre au cours de la carrière, ils sont déterminants pour l'accélération de carrière d'une année aux 6^{ème} et 8^{ème} échelons de la classe normale, au moment de l'accès à la hors-classe et de l'accès à la classe exceptionnelle.

Modalités du rendez-vous de carrière

La préparation

L'enseignant se référera à un guide générique sur la rénovation des carrières et de l'évaluation ainsi que sur la notice présentant le déroulé et les enjeux de ce rendez-vous de carrière qui lui sera envoyé avant la visite de l'IEN pour mieux se préparer.

Chaque enseignant doit être informé individuellement avant le début des vacances d'été de la programmation du rendez-vous de carrière qui le concerne. Puis dans le courant de l'année scolaire, le RV de carrière est notifié à l'enseignant 15 jours avant la date prévue (vacances non comprises).

L'inspection La visite en classe est suivie d'un entretien avec retour sur l'inspection et échanges sur la période écoulée. Un compte-rendu d'évaluation professionnelle est rédigé par l'IEN qui complètera une grille nationale de onze compétences évaluées et proposera un avis. L'enseignant pourra y apporter par écrit ses observations dans un délai de 15 jours.

L'appréciation finale

Elle est émise par l'IA-DASEN qui s'appuie sur l'avis de l'IEN dans un délai de deux semaines après la rentrée de septembre. La note est supprimée. Quatre appréciations sont possibles : « à consolider », « satisfaisant », « très satisfaisant » et « excellent ».

Cette appréciation permettra à 30 % des collègues de voir leur accès au 7^{ème} et/ou au 9^{ème} échelon accéléré d'une année.

Pour l'accès à la hors classe, l'appréciation sera transformée en points qui seront ajoutés aux points liés à l'ancienneté dans l'échelon ; le tout constituant un barème classant.

Les voies de recours

L'enseignant pourra demander la révision de son appréciation finale de la valeur professionnelle dans un délai de 30 jours suivant sa notification. En cas de réponse défavorable de l'IA-DASEN, il pourra saisir la CAPD « recours » dans un nouveau délai de 30 jours.

Quand et combien de RV de carrière ?

Trois rendez-vous de carrière seront programmés tout au long de la carrière :

- dans la seconde année* du 6^{ème} échelon,
- après avoir effectué entre 18 mois et 30 mois* dans le 8^{ème} échelon,
- dans la seconde année* du 9^{ème} échelon pour accéder à la hors classe.

*ancienneté au 31 août de l'année scolaire en cours

- Un 4^{ème} rendez-vous concerne les collègues éligibles à la classe exceptionnelle mais cette fois sans visite en classe. Seul est émis un avis de l'IEN au regard de l'ensemble de la carrière transformé en appréciation par la DSDEN.

Qui sera concerné par un rendez-vous de carrière en 2019-2020 ?

- les PE promus au 6^{ème} échelon entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019,
- les PE promus au 8^{ème} échelon entre le 1er mars 2018 et le 28 février 2019,
- les PE promus au 9^{ème} échelon entre le 1er septembre 2018 et le 31 août 2019.

Qu'en dit le SNUipp-FSU ?

Il revendique une déconnexion complète de l'inspection et du déroulement de carrière. Le principe de la cadence unique annoncé dans PPCR doit être une réalité pour tous y compris les enseignants !

Zavéha aller sur not' site !

Pour retrouver tous les renseignements administratifs, des infos sur tout ce qui vous préoccupe, accéder à des liens pratiques : [iprof-kisaitou-edocuments](#)
Et relire nos mails hebdomadaires.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Des stages ... des vrais !!!

Alors que la formation offerte aux PE par le MEN (imposée diraient les mauvais esprits) est trop souvent réduite à sa plus simple expression, c'est-à-dire aux seules 18h de formation obligatoire réalisées hors temps élèves, et est vécue, depuis l'arrivée des « livrets orange » et autres « recommandations », davantage comme du « redressement pédagogique » que comme un temps de réflexion et de progression professionnelles, le SNUipp-FSU du Haut-Rhin vous propose des stages de formation syndicale, des vrais !

LE TRAVAIL CONTRARIÉ DE LA DIRECTION D'ÉCOLE

Mardi 31 mars 2020 de 9h à 16h à l'INSPE à SELESTAT
avec l'intervention de Frédéric GRIMAUD

Lors de ce stage les thèmes suivants seront abordés :

- Travail contrarié de la direction d'école
- Position et revendications du SNUipp-FSU
- Réflexion sur les mobilisations à mettre en œuvre pour contrer les projets du MEN

Frédéric Grimaud est professeur des écoles dans les Bouches du Rhône et chercheur rattaché à l'équipe ERGAPE de l'Université de Provence. Il y a quelques années, il a travaillé sur la souffrance au travail des enseignants, décryptant l'impact néfaste des nouvelles formes de management dans l'éducation nationale, notamment sur la santé des collègues.

En 2019, dans le cadre du chantier travail du SNUipp-FSU, il s'intéresse au travail contrarié de la direction d'école. Il montre les dilemmes qui font de la direction un travail complexe et riche mais aussi trop souvent contrarié lorsque la qualité du travail devient impossible.

En quoi le travail de la direction est-il « contrarié » ?

Rentrer chez soi en n'étant pas complètement satisfait de son travail car il est difficile à exécuter c'est une chose. Mais rentrer chez soi avec l'impression qu'on vous a demandé de faire un travail qui n'a pas de sens, voire qui va à l'encontre de vos valeurs, c'est grave. Si la littérature en analyse du travail est riche sur ce qu'elle appelle le « travail empêché », notre collectif de directeurs a choisi de parler de « travail contrarié » pour souligner le fait que, malgré tout, le travail est effectué.

Y a-t-il des souffrances spécifiques dans le travail de direction ?

Le « malgré tout » dont je viens de parler peut générer de la souffrance. En effet, les logiques managériales qui sont à l'œuvre dans l'Éducation Nationale touchent bien entendu les directrices et directeurs d'école, qui font preuve dans leur travail d'efficacité malgré une organisation du travail qui brouille le sens de leurs tâches. Mais le coût subjectif pour les travailleurs est terrible et peut entraîner différents niveaux d'altération de leur santé.

De plus, les directeurs occupent dans l'organisation du travail une place particulièrement inconfortable. (...) Ils doivent souvent répercuter dans les salles des maîtres la pression qu'eux-même subissent de la part des IEN.

Il est donc nécessaire de repositionner les directeurs au sein d'un conseil des maîtres démocratique et d'éviter le piège tendu par un statut qui viendrait officialiser cette place inconfortable.

Quelle est la responsabilité de l'Education Nationale dans ce mal-être ?

Nos travaux mettent en cause les nouvelles techniques de management public apparues depuis la fin des années 1990. La responsabilité de l'administration est d'être la courroie de transmission de ces nouvelles logiques. Jour après jour, elle bombarde les directeurs de tâches éloignées de leur réelle activité en classe. Des tableaux Excel à remplir dans la journée, des formulaires où ils doivent rendre des comptes... Sous pression constante, les directeurs, devenus à leur tour courroie hiérarchique, ont le sentiment de travailler à flux tendu pour une administration jamais satisfaite. Cela crée un profond malaise. Le pire, c'est que cette fameuse « administration », les corps intermédiaires et d'inspection, souffrent également de cette situation. Ils sont eux aussi pris entre le marteau et l'enclume. Ils savent qu'ils demandent aux enseignants de faire un travail qui n'a pas de sens dans les classes. On crée un système complètement fou...

Retrouver du collectif

Pour redonner du sens au travail de la direction, il faut retrouver du collectif dans un métier qui se fait terriblement seul face à une administration enfermée dans ses logiques managériales dont on connaît les effets dévastateurs sur la qualité du travail et donc sur la santé de ceux qui le font. « Construire du collectif » se manifeste concrètement dans les écoles par un refus de devenir un exécutant béat, par l'affirmation de la souveraineté des conseils des maîtres, par les débats entre collègues sur les critères du travail bien fait, par une formation continue qui parte du travail réel, par une dynamique inverse de celle qui est à l'œuvre dans l'Éducation nationale ces dernières années et que nous nommons « nouveau management public ».

Interview extraite de FsC n°461



LES NEUROSCIENCES

Mardi 26 mai 2020 de 9h à 16h
salle Camus (1b rue des Mines) à WITTENHEIM
avec l'intervention de Philippe CHAMPY

Depuis les années 2000 et plus particulièrement depuis l'arrivée de JM Blanquer rue de Grenelle, une partie croissante des hauts technocrates de l'Education nationale s'est ralliée à l'agenda néo libéral. Le numérique et les neurosciences sont les deux piliers qui, par leur emprise, doivent servir à accentuer la pression sur les enseignants, à rogner leurs autonomies professionnelles et leurs pouvoirs d'action.

Ancien ingénieur à l'INRP et ancien éditeur (Retz) Philippe Champy met en lumière les liens qui unissent la technostructure du ministère à une partie des neuroscientifiques et au petit noyau étatiste des acteurs du numérique. L'enjeu de cette nouvelle guerre scolaire tient dans le mot liberté. Particulièrement la liberté pédagogique des enseignants, soumis aux pressions d'instructions de plus en plus tatillonnes, d'une évangélisation neuroscientifique et d'outils numériques qui vérifient et recadrent les pratiques, comme les évaluations nationales.

L'Ecole de la confiance c'est celle de la mise sous contrôle. On l'avait compris. Philippe Champy le démontre.

Philippe Champy est revenu sur ses prises de position dans un entretien au « Café Pédagogique ». Extraits :

Le thème central de votre livre c'est l'évolution du métier d'enseignant et les dangers qui pèsent sur lui ?

C'est du moins un des thèmes que j'aborde(...). Je mets en évidence la défiance croissante des hauts décideurs du système envers les manuels scolaires et leurs utilisateurs que sont les enseignants. Les hauts technocrates sont globalement mécontents de la façon dont les professeurs font leur métier. Cette critique de fond, souvent masquée dans les discours officiels, prend plusieurs formes. Les manuels scolaires servent de bouc-émissaires, mais, selon moi, ce sont les professeurs qui sont en fait visés. Les critiques les plus ouvertes concernent les professeurs des écoles à qui on reproche les mauvais résultats de Pisa. D'où les injonctions, avec l'effet de balancier qu'on a connu ces dernières années, selon les ministres et leurs entourages. Les professeurs se retrouvent mis en cause par ceux qui devraient les soutenir, les faire évoluer et progresser.



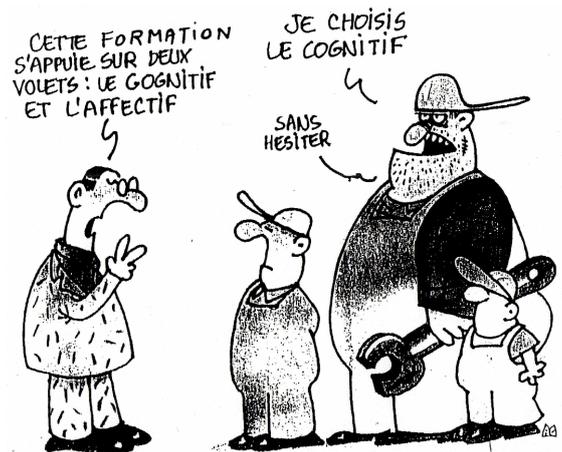
ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Pour vous, l'Ecole fait face à une triple attaque, techno, neuro et néo libérale ?

Un des aspects de l'attaque techno est celle que mène les technophiles institutionnels qui promeuvent une vision idéalisée du « numérique éducatif » et cherchent le soutien des hauts décideurs pour financer leur plan pharaonique. Se dessine une alliance bizarre entre une gestion technocratique se réclamant de l'efficacité et un discours de substitution au profit du numérique qui est présenté comme la solution d'avenir face aux difficultés scolaires. Cette alliance prône un contrôle strict sur les productions des enseignants et leurs travaux collaboratifs tout en laissant dans un angle mort le contexte géopolitique et industriel de la « révolution numérique » qui est l'œuvre des GAFAM, les vrais « seigneurs numériques ».

L'attaque neuro. Comme les nouveaux hauts technocrates entendent dicter au système scolaire sa nouvelle ligne de conduite, ils pensent que l'expertise ne peut pas reposer sur l'expérience professionnelle des professeurs et des auteurs de manuels ou d'autres outils pédagogiques. Même s'ils sont éclairés par les recherches en éducation et en cognition comme c'est souvent le cas. Selon eux, la vraie expertise doit être scientifique et externe, en surplomb. (...) C'est ici aussi qu'on retrouve les neurosciences avec la prétention de certains éminents chercheurs à dicter aux enseignants les meilleures méthodes fondées sur le fonctionnement neuronal. Ces grands chercheurs sifflent la fin du « bricolage idéologique » au profit d'une nouvelle ère de la « science de l'enseignement ».

Toutes ces attaques se déroulent sous le drapeau du néolibéralisme. Car la vision technocratique vise aussi à ce que le système soit « amélioré » à moindre coût, qu'il soit « réformé » en laissant tomber les anciennes pratiques jugées inefficaces et dispendieuses au profit de nouvelles, à la fois moins coûteuses et plus efficaces, en rognant sur l'autonomie collective des professeurs.



Comment participer à un stage de formation syndicale ?

Les stages de formation syndicale sont ouverts à l'ensemble des personnels syndiqué.e.s ou non. Chaque PE a droit à 12 jours de stage syndical /an.

- Envoyez-nous un mail (snu68@snuipp.fr) pour nous faire part de votre participation.

- La demande (formulaire unique de demande d'autorisations d'absence) est à présenter au minimum un mois à l'avance à l'IEN, soit :

- avant le 29 février 2020 pour le stage « Le travail contrarié de la direction »
- avant le 25 avril 2020 pour le stage « Les Neurosciences »

Le bonheur d'enseigner selon Blanquer

Le ministre de l'Éducation Nationale a annoncé des transformations profondes du système scolaire qui permettront, nous explique-t-il, de « remettre le sens du métier et le bonheur d'enseigner au centre ». Lors de ses vœux, il a également appelé à « renforcer le professeur au centre de la scolarité française ».

Pourtant, force est de constater que la politique mise en œuvre jusque-là par Jean-Michel Blanquer est loin d'avoir apporté autonomie et bonheur d'enseigner aux enseignants...

Les injonctions méthodologiques sur la lecture, les évaluations CP-CE1, les réformes du lycée et du bac ont plutôt contribué à la perte de sens du métier. Et les transformations annoncées visant à augmenter le temps de travail ou à préciser l'emploi par l'embauche de contractuels ne semblent pas non plus devoir être, a priori, considérées comme des gages de bonheur pour les enseignants.

Le discours qui affirme le statut comme un carcan dont il faut se libérer se généralise. Il est, par exemple, tenu par une association « Aide aux profs » qui affirme qu'être contractuel sera la condition « d'une vraie liberté d'action pour les futurs professeurs qui ne seront plus piégés par la sécurité de l'emploi » et que « chacun pourra décider, puisque contractuel, de s'extirper de ce qui le fait souffrir quand il en ressent l'envie ».

Participant à un colloque organisé par « Aide aux profs » en juin 2016, Jean-Michel Blanquer disait toute son admiration pour le travail engagé par cette association et soutenait sans ambiguïté la nécessité d'agir dans cet esprit... celui de la précarisation comme vecteur de liberté !

Les discours institutionnels commencent, au prétexte de mobilité ou de reconversion, à vouloir porter cette représentation nouvelle d'une ubérisation du métier, dans un contexte où l'affirmation est de plus en plus fréquente d'une relativisation des compétences spécifiques de métier au profit de compétences comportementales transversales. Ces discours institutionnels chercheront progressivement à persuader les agents eux-mêmes de devenir les acteurs de ces transformations. L'attachement au statut se délittera au profit d'une promesse d'indépendance...

LE SNUipp-FSU s'oppose à la mise en œuvre de cette idéologie et est convaincue que les fondements du statut s'inscrivent dans la démocratie et l'intérêt général et qu'un service public ubérisé ferait croître encore les inégalités..

D'après l'article «Se méfier des vœux de bonheur pour l'école... »

Blog de Paul Devin

<https://blogs.mediapart.fr/paul-devin/blog>



**Tomber dans le panneau
ou sur la colonne
... ou sur le mur**



Inti est le pseudonyme d'un artiste international de nationalité chilienne, né à Valparaiso, connu pour son art urbain et réalisant ses œuvres en alliant le rouleau et la bombe aérosol. Ses œuvres sont visibles au Chili, en Colombie, aux États-Unis, en France, en Belgique, au Liban, en Norvège et en Suède.

Petit jeu : où se trouve cette fresque ?

**Permanences :
lundi - mardi - jeudi - vendredi
8h30 à 16h30**



19 boulevard Wallach
Tel. : 03 89 54 92 58 / 06 86 31 37 42
Site internet : <http://68.snuipp.fr/> Mail : snu68@snuipp.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/snuippfsu.hautrhin>